L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 10 JUIN 1857.

[illegible] publié par [illegible] & Co., [illegible] A. DUFOUR, S. HARRY. [illegible]

[illegible] ORLEANS: [illegible] 10 JUIN 1857.

[illegible] la semaine. [illegible]

CANDIDATS.

[illegible]

Dépêches Télégraphiques,

TRANSMISES A L'ABEILLE.

Vol de la poste à Chicago.

Arrestation de l'hon. John Wentworth.

Chicago, 9 juin—L'honorable John Wentworth, généralement connu sous le nom de "Long John", ancien représentant au Congrès, et aujourd'hui maire de Chicago, a été arrêté ce matin par le marshall des Etats-Unis, sous prévention d'avoir soustrait les sacs de la malle.

Un commencement d'instruction a eu lieu immédiatement après et M. Wentworth a fourni $3000 de cautionnement pour répondre de sa comparution ce soir.

Désastreux incendie.

Boston, 9 juin—Un incendie a éclaté la nuit dernière à minuit à Chelsea et a réduit en cendres dix-neuf maisons. La valeur des édifices était estimée à $60,000; la perte en meubles est considérable.

Le général Walker à Louisville.

Louisville, 9 juin—Le général Walker a reçu aujourd'hui, à l'hôtel où il est descendu, ceux des citoyens de Louisville qui ont des sympathies pour sa cause. Les visiteurs ont été nombreux.

M. George Mellus, directeur du théâtre de Louisville, a invité Walker et ses officiers à la représentation de ce soir. L'invitation a été acceptée.

Le général Walker quittera Louisville demain pour Cincinnati; il se rend à Washington.

Vol considérable à Vicksburg.

Vicksburg, 9 juin — Trois malfaiteurs se sont introduits la nuit dernière dans le magasin de MM. Bazensky et Levy et en ont enlevé une quantité considérable de vêtements confectionnés ainsi que des bijoux pour une valeur de $1,200.

Deux voleurs ont été arrêtés aujourd'hui dans les cyprières de la Louisiane, vis-à-vis de Warrenton, et la plus grande partie des vêtements a été recouvrée. Le troisième voleur n'a pas encore été appréhendé.

Nouvelles commerciales.

Washington, 9 juin—Notre marché est languissant. Les prix en général n'ont pas varié. Il se fait peu de transactions.

St Louis 9—La farine s'est vendue aujourd'hui à $7 75. Le maïs a une tendance à la baisse; le blanc vaut 95 c. Etoffes en pitre, 13 5/8.

Rivières et temps.

Vicksburg, 9—Le David White et le City of Memphis sont passés en face de Vicksburg, à midi, descendant le fleuve.

Louisville, 9—Il y a 6 1/2 pieds d'eau aux chutes: l'Ohio monte lentement.

Vicksburg, 9—Le fleuve baisse.

Louisville, 9—Nous avons eu de la pluie toute la nuit dernière. Le temps est redevenu beau ce matin. Le thermomètre marque 82 degrés.

Examen de Wentworth.

6 heures du soir—John Wentworth a comparu pour être interrogé devant le juge Drummond, sur l'accusation d'avoir volé la malle des Etats Unis. Le juge a décidé que Wentworth avait reçu les sacs de la malle dans sa capacité officielle de membre du Congrès et avait le droit de les retenir jusqu'à ce qu'une demande spéciale lui soit faite. Il a conséquemment été renvoyé de la plainte.

Nomination démocratique.

Concord, 9—Dans l'assemblée préliminaire des démocrates de la Législature, M. John S. Wells a été nommé sénateur des Etats Unis.

Cincinnati, 9—La farine est languissante; le whisky vaut 30 1/2; il ne se fait rien dans les provisions; le maïs se vend de 75 à 80 cts; et le foin $20.

New York, 9—Le coton s'est clos languissant. La qualité middling Orleans vaut 14 1/8 et le middling Mobile 13 3/16. La farine est ferme; blé rouge vendu aujourd'hui à $1 72; maïs à 95 et 96 le mélangé et 85 à 100 le blanc; porc ferme; provisions sans changements. Le whisky est coté 34; le sucre est languissant; muscovad 10 à 10 1/2; le tabac ferme; vente à $10; des mélasses de la Nouvelle-Orléans, qualité peu belle, se sont vendues aujourd'hui à 70 cts.

Vicksburg, 9—Le R. W. Adams est passé à 2 heures et le H. D. Newcomb à 7 ce soir.

INSTITUTION DE MME PARENT.—Les parents qui ont confié leurs enfants aux soins éclairés et intelligents de Mme Parent apprendront, avec plaisir qu'elle vient de s'assurer les services de M. Curto comme professeur de chant. Nous n'avons pas besoin de faire l'éloge de M. Curto: sa haute valeur artistique et sa longue pratique de l'enseignement musical lui ont depuis nombre d'années conquis une flatteuse réputation à la Nouvelle-Orléans.

LIBRAIRIE PAYA.—*Le duc de Raguse devant l'histoire,—le prince Eugène en 1814, réponse au maréchal Marmont,—Le Mendiant Noir,—La Goutte d'Eau,—Confidences de Mlle Mars,—Scènes et Comédies*, d'Octave Feuillet,—*Scènes et Proverbes*, du même,—*Chronique de la Régence et du règne de Louis XV*,—tels sont les titres de quelques-uns des nombreux ouvrages que MM. G. Coppens & Cie, 56, rue de Chartres, ont reçu par le steamer *Black Warrior*. Il leur a été envoyé également de Paris un grand assortiment de brochures illustrées que nous recommandons aux personnes qui partent pour les eaux ou la campagne. Rien ne remplit mieux qu'un livre intéressant les heures de loisir que l'on trouve souvent si longues dans la saison de la villégiature. Le repos touche à l'ennui, et l'on y passe sans transition lorsqu'on n'a pas recours aux puissantes distractions de la lecture.

NEW-HAMPSHIRE.—Les républicains de la législature du New-Hampshire ont désigné M. Moody Carrier et M. H. Rollins comme leurs candidats pour les places de président du Sénat et de speaker de la chambre.

CHRONIQUE LOCALE.

CONSEIL DE VILLE.

Aldermen.—Le Conseil n'a pas siégé hier soir faute de quorum. La séance aura lieu ce soir.

Aldermen assistants.—Réunion à sept heures. M. Batt occupe le fauteuil.

Le contrôleur annonce qu'il a adjugé plusieurs marchés pour des travaux publics.

Le trésorier annonce qu'il reste en caisse une somme de $15,385.

Lettre du commissaire des rues, informant le conseil que [illegible] canal Carondelet et les différents chemins planchéiés sont en très mauvais état et l'engageant à les réparer, bien que la somme votée à cet effet soit épuisée.—Déposée sur le bureau en attendant la réunion du nouveau Conseil, la semaine prochaine.

Lettre de M. F. Marquez, proposant de combler avec des coquilles, les trous sur les chemins planchéiés, à raison de deux piastres par pied.—Déposée sur le bureau.

Plusieurs pétitions sont déposées sur le bureau en attendant la réunion du nouveau Conseil.

Le comité présente les résolutions suivantes qui sont adoptées: Résolution rendant le notaire qui a passé les actes de vente des propriétés Garland à la ville, responsable des taxes qui étaient dues à cette époque sur ces propriétés: Résolution autorisant M. [illegible] Wright à établir un cimetière derrière le Troisième District, pourvu qu'il fasse macadamiser une partie de l'Avenue St Bernard et paye les taxes sur la partie de la propriété qui ne sera pas comprise dans le cimetière. Résolution ordonnant le paiement des dépenses courantes de la ville.

Le comité des rues et débarcadères se prononce contre une allocation de $3500 pour réparer le chemin planchéié de la rue Claiborne. M. Holland présente le rapport de la minorité. Le rapport du comité est déposé sur le bureau en attendant la réunion du nouveau Conseil.

Résolution allouant $300 par an pour tenir en bon état et éclairer l'horloge de la cathédrale St-Louis.—Déposée provisoirement sur le bureau.

Résolution ordonnant de réparer le cimetière de Lafayette.—Adoptée.

Résolution ordonnant de poser des tuyaux de gaz dans différentes rues du troisième district et dans la rue de l'Esplanade, troisième district.—Adoptée.

Les autres comités permanents n'ont pas présenté de rapports.

M. De Labarre présente une lettre du médecin de la ville relativement au manque d'eau dans la prison de paroisse,—les tuyaux étant bouchés.—Soumise à M. Holland qui est Directeur de la Compagnie des Water Works.

M. De Labarre donne sa démission d'Alderman Assistant.—Adoptée.

Le Conseil s'ajourne à lundi, sept heures du soir.

Cour Suprême.—La Cour Suprême a rendu les décrets suivants, lundi, 8 juin:

Ann E Wolf, app., contre Daniel Wolf, son mari, et autres, int. Price, Walsh & Co, interv. et app. Appel de la Cinquième Cour de District.—Le décret est maintenu (Les juges Spofford et Voorhies n'ont pas partagé l'opinion de leurs collègues.)

Henry Kenu (Hugh Kennedy, exécuteur testamentaire substitué) app., contre Goldsmith, Haber & Co, int., Appel de la Quatrième Cour de District.—Le décret est renversé. L'exception des défendeurs est repoussée et le tribunal ordonne de nouvelles procédures.

W. Z. Blocker, app., contre W W Withenbury, le capitaine et les propriétaires du bateau à vapeur E K Clark, int. Appel de la Quatrième Cour de District. Le décret est renversé. Les défendeurs sont condamnés à payer au demandeur $1245 86 avec privilège et les frais.

McCutchon, Howell & Co., int., contre Jos B Wilkinson: Moses M Payne, opp. et app. Appel de la Troisième Cour de District Judiciaire de Plaquemines. Le décret, en tant qu'il affecte les droits de l'intervenant, est renversé. Le séquestre est écarté. (Les juges Spofford et Voorhies n'ont pas partagé l'opinion de leurs collègues.)

Le bateau à vapeur Jean Webre, int., contre H. Kendall Carter & Co. app. Appel de la Sixième Cour de District. Le décret est renversé. Le défendeur est condamné à payer aux demandeurs $647 60, avec les intérêts et les frais.

J A Guillotte, app., contre la ville de la Nlle-Orléans, int. Appel de la Troisième Cour de District.—Le tribunal refuse une nouvelle audition de cause.

Mme Cora A. Slocum int., contre Mme Eleanor Leake; Alexander Pereira, interv. Appel de la Quatrième Cour de District.—Le jugement est confirmé.

C. & J. M. Tate, int., contre Samuel Garland, app. Appel de la Quatrième Cour de District.—Le tribunal renverse le décret et donne gain de cause au défendeur.

Succession de Gary Foulks. Robert Bowen, tuteur, opp. et app., Johannah K. Foulks, curatrice int. Appel de la Deuxième Cour de District.—Le décret est renversé; le compte d'éliminer est modifié et le tribunal ordonne que le reste, après que les privilèges spéciaux ($6,972 57) auront été payés, soit payé à R. Bowen, tuteur. (Les juges Spofford et Voorhies n'ont pas partagé l'opinion de leurs collègues.)

James Syme, int., contre Julia Eubiste; John Green, garnishee, app.—L'appel est mis hors de Cour.

La ville de la Nouvelle-Orléans, int., contre Bernard Kendig, app. Appel de la Deuxième Cour de District.—Le tribunal renverse le décret et donne gain de cause au défendeur.

George W. Johnston, app., contre Jane M. Cook, int. Appel de la Quatorzième Cour de District judiciaire de St Martin.—L'appel est mis hors de Cour.

Jocheniss Thayer, int., contre J. W. Hanson et autres, app. Appel de la Sixième Cour de District.—Le décret est maintenu.

Emile F. Gross, app., contre J. G. Landry, int. Appel de la Quatrième Cour de District.—Le décret est maintenu.

Succession de John Gilmore; Arabella Bailey, [illegible] Bernard Bailey, app. Appel de la Sixième [illegible] Baton Rouge.—[illegible] (Les juges Spofford et Voorhies n'ont pas partagé l'opinion de leurs collègues.)

Joseph Bernard int., contre Wm S. Scott et autres, app. Appel de la Sixième Cour de District Judiciaire d'Est Baton Rouge.—Le décret est renversé. Le tribunal donne gain de cause au défendeur, avec les frais. (Les juges Spofford et Voorhies n'ont pas partagé l'opinion de leurs collègues.)

James Syme, int., contre Mary Bee; John Green, garnishee app. Appel de la Deuxième Cour de District.—La demande de mise hors de Cour de l'appel est repoussée.

Augustus O. L. Hartwell, curateur de Geo. H. Hartwell, app., contre A. W. Walker, int. Appel de la Troisième Cour de District.—Le décret est maintenu.

C. A. Barrière & frs., int., contre D. McBear, app. Appel de la Sixième Cour de District.—Le décret est maintenu.

L'Etat de la Louisiane contre le juge de la Quatorzième Cour de District Judiciaire; Clara Fuselier, femme de P. F. Briant, demandant un writ de mandamus.—La demande est repoussée.

La ville de la Nouvelle-Orléans, app., contre les héritiers Guillotte, int. Appel de la Cinquième Cour de District.—Le décret est renversé. Le tribunal fixe le prix payé par le défendeur et le condamne à acquitter les frais. (Les juges Voorhies et Spofford n'ont pas partagé l'opinion de leurs collègues.)

William Solly, int., contre Julius Calvit, app. Appel de la Sixième Cour de District.—Le décret est maintenu.

La Banque de la Nouvelle-Orléans, int., contre la ville de la Nouvelle-Orléans, app. Appel de la Troisième Cour de District.—Le décret est maintenu. (Les juges Spofford et Buchanan n'ont pas pris part à la décision.)

Les Cours.—A la Première Cour de District, L. Simmons, accusé de larcin, a été acquitté.

Le jury a déclaré Charles Miller, dit Charley B. Smith, coupable de larcin.

L'avocat de district a demandé et obtenu la mise en liberté d'Alfred et de Sabin Parrin, d'Eugène Caillou, accusés de larcin, et de plusieurs personnes accusées d'assaut et batterie.

—A la Deuxième Cour de District, MM. John Leggett et Van Dolson ont demandé un writ d'habeas corpus pour le lieutenant Leggett peu après que celui-ci eut été écroué pour avoir manqué de respect au recorder Solomon. M. Lagenbuhl représentait le recorder. Le juge [illegible], après avoir entendu les plaintes, a accordé le writ et le lieutenant est sorti de prison où il avait passé dix heures.

—A la Cinquième Cour de District, le juge Eggleston a rendu un décret dans l'affaire "P. F. Mancosos contre le gouvernement de Nicaragua." Il a donné gain de cause au défendeur et décidé qu'un gouvernement étranger ne peut pas être poursuivi, que ses propriétés ne peuvent pas être séquestrées dans les limites de la Louisiane.—Nous apprenons qu'appel sera interjeté à la Cour Suprême.

—A la Cour de Circuit des Etats-Unis. De La Ronssa et le capitaine Hinckly de la goëlette Louis McLane, accusés d'avoir eu l'intention de faire la traite des nègres, ont été acquittés, lundi, à minuit. M E A Bradford représentait le capitaine Hinckly; M. C Dufour défendait De La Ronssa; M. Clack représentait le gouvernement.

Cour du Recorder Stith.—Anderson Lenox, accusé d'avoir violemment assailli H. Keiler, lundi après-midi, dans la rue South-Market, a fourni un cautionnement de $750 pour répondre de sa comparution le 24 du courant.

Un affidavit accuse Jacob Lisy de port d'armes et d'avoir battu Andrew Lenox.—Cautionnement.

John Kembler, Pat Delaney et Barney Garrett ont, dit un affidavit, enlevé quarante-une piastres des poches de Nicholas Reidnauer.

Mme Warner ou Beschbard, accusée d'avoir menacé de mettre le feu à la résidence de F. W. Sumner, rue Poydras, subira bientôt un interrogatoire.

Pat Maher et Nick Nary ont été condamnés chacun à dix piastres d'amende pour s'être battus sur la place Lafayette.

P. Healey a dû acquitter une amende de dix piastres pour n'avoir pas poursuivi James Ganson qu'il avait fait arrêter en l'accusant de l'avoir assailli à main armée.

Cour du recorder Fabre.—José Maria Perez y Kuzega a été conduit, hier, devant le recorder pro tem. Holland pour avoir frappé sa mère et menacé de faire feu sur sa femme si elle osait porter une accusation contre lui. Le prévenu n'ayant pas pu fournir un cautionnement de $500, le tribunal l'a fait écrouer en attendant l'interrogatoire.

Thomas Cohen a été condamné à une amende de vingt-cinq piastres pour avoir insulté Mme Halpin et menacé de faire feu sur elle. Le recorder a exigé en outre un cautionnement pour répondre de sa bonne conduite.

John Hennin, accusé d'avoir battu F. McBride; Pierre Boulet, d'avoir insulté et menacé de tuer N. Julien; Mary White, d'avoir insulté Benjamin Chas, chez lui,—subiront bientôt un interrogatoire.

Cour du recorder Solomon.—Le lieutenant Leggett a été condamné à vingt quatre heures de prison pour avoir manqué de respect au recorder. Il paraît qu'il avait mis un prisonnier en liberté, bien qu'il eût déjà été défendu de le faire. Le Recorder est ayant imposé une amende de vingt-cinq piastres, le lieutenant lui adressa des reproches et ajouta qu'il lui avait permis de mettre des personnes en liberté dans de certaines circonstances.

Vol Audacieux.—Lundi soir, M. Sidebre, bijoutier de l'encoignure Gravier et St Charles, se disposait à fermer les portes de son magasin quand deux hommes à l'apparence [illegible] se présentèrent pour marchander une cuvette. Tandis qu'il répondait à leurs questions, un troisième individu entra dans le magasin par la rue Gravier et enleva du coffre-fort une cassette qu'il renfermait trente-deux montres évaluées à $1800. M. Sidebre n'a découvert le vol qu'après le départ des deux hommes. La police ne les a pas encore arrêtés.

Enquêtes.—Le coroner a tenu une enquête, hier, sur le cadavre d'un individu inconnu qu'on a trouvé flottant dans le canal Carondelet, en face de la machine à dessécher. Il paraissait avoir 35 ans. On suppose que c'était un bucheron.

—Le coroner a fait exhumer, hier, le cadavre d'Armand Bossaigneur, h. c. l., au cimetière St Louis. Le Dr [illegible] a fait l'autopsie et trouvé la balle dans la cavité de poumon gauche.—Le verdict déclare qu'Armand a succombé, le 29 mai, à la blessure faite par la balle d'un pistolet entre les mains d'Henry Bosseigneur, h. c. l., le 21 avril, au coin des rues St Charles et St Joseph, que la balle est entrée au-dessous de l'épaule gauche, entre la cinquième et la sixième côte et a pénétré dans le poumon.—Le jury a blâmé le Dr Roddaers, qui a livré le certificat sans avoir prévenu les autorités que Bossaigneur était mort. Ce certificat attribuait la mort à une gastro-entérique causée par une balle. Le docteur dit qu'il n'a pas annoncé le décès d'après le conseil d'un avocat.

Hôpital de Charité.—Les personnes suivantes ont été admises hier à l'hôpital de Charité:

Denis Hoyhan, qui s'est fracassé un os en tombant de son dray;

Joseph Leiss, qui est tombé d'une échelle et s'est cassé les deux bras;

Hugh Campbell, qui est tombé dans la cale d'un navire et s'est grièvement blessé.

EUROPE.

Les dépêches suivantes renfermant les nouvelles d'Europe apportées par l'*America* ont été transmises d'Halifax aux journaux de New-York:

FRANCE.—Une dépêche télégraphique de Paris, en date du 22 mai annonce que M. le baron Gros, ambassadeur extraordinaire en Chine, et les attachés de son ambassade, partaient ce jour-là même de Paris, pour le port d'embarquement.

GRANDE BRETAGNE.—La chambre des communes s'était émue à la proposition faite par le chancelier de l'échiquier, de faire à la princesse royale une dot de £40,000 et une pension annuelle de £8,000. Les règnes de Georges II et de Georges III avaient été désignés comme antécédents à ces générosités.

M. Roebucke qui considère ces antécédents comme absurdes, propose un amendement. Lord John Russell combat l'amendement que son auteur retire, et la chambre impatiente de voter, agrée la motion.

La question de l'approvisionnement de coton avait été prise en considération à Manchester. Une députation de Liverpool s'était rendue auprès de l'association qui s'en occupe. On parle d'un meeting national qui se tiendra à Liverpool.

On aurait fait comprendre au *Globe* que M. Thomas Baring sera le nouveau lord de l'amirauté.

ESPAGNE.—D'après des avis de Madrid, reçus à Paris, le 10 mai aurait été ajusté le différend hispano-mexicain. M. Lafragua resterait en qualité de ministre du Mexique à Madrid, après la ratification du traité.

Une autre dépêche dit: "Il y'a toute probabilité pour un arrangement pacifique des difficultés entre l'Espagne et le Mexique."

M. Lafragua était arrivé à Madrid le jeudi.

Les dernières dépêches sont, dit-on, satisfaisantes, et comme il existe de part et d'autre beaucoup de bon vouloir et que les ministres de France et d'Angleterre à Madrid appuient fort ces bonnes dispositions, on ne doute pas que cette affaire ne se termine à l'amiable.

Dans ce cas la plus grande partie des troupes qui sont parties dans la vue d'une expédition au Mexique iraient fortifier les garnisons de Cuba.

Sur divers points du pays ont éclaté des troubles qui ont leur source dans la cherté des subsistances. C'est pourquoi la reine a prolongé jusqu'au premier décembre la libre importation des grains.

PRUSSE.—La *Presse* de Neuchâtel annonce que M. de Hatzfeldt a été autorisé à signer le protocole de la conférence de Paris.

On comptait que la conférence tiendrait sa prochaine séance le lundi, pour la signature de la convention.

NAPLES.—Le correspondant de Paris du *Times*, rapporte que le roi de Bavière actuellement l'hôte de l'empereur Napoléon, négocie une réconciliation entre le roi de Naples et les cours occidentales.

Le roi de Bavière venait directement de Naples.

SUISSE.—Une dépêche de Berne, en date du 20 mai, annonce que le grand conseil a voté la constitution en principe, à l'unanimité. Quarante-quatre votes avaient été donnés pour demander la révision immédiate, et vingt-cinq pour la révision après un certain jour.

Le colonel Gederet, commandant de la légion étrangère, s'est suicidé.

HOLLANDE.—Le gouvernement de Hollande a signifié son intention d'envoyer un bâtiment d'observation, qui se joindrait aux escadres anglo-françaises dans les mers de Chine.

DANEMARK.—La liste du nouveau cabinet a donné grande satisfaction. En Allemagne on attend sous peu le règlement de la question des Duchés.

AUTRICHE.—En Hongrie, en Moravie et en Bohême les récoltes se présentent fort bien. Elles promettent moins dans la Haute-Autriche.

Une lettre de Vienne dit que l'empereur ne bornera pas ses mesures de clémence en faveur des Hongrois, à une amnistie des prisonniers et réfugiés politiques, mais leur rétablira dans leurs immeubles qu'une commission spéciale administrait depuis leur confiscation et dont la valeur s'élevait en 1850 à 40,000 millions de francs.

RUSSIE.—A l'occasion de l'anniversaire de sa naissance, l'empereur a accordé une nouvelle amnistie pour délits en matière de politique et autres.

Dans le traité survenu entre les cours de Teheran et de St-Pétersbourg, la Perse rachète en dette à la Russie moyennant deux cessions de terres, l'une sur la mer Caspienne, et l'autre à l'Est de la Perse. Ces deux points sont, pour des raisons stratégiques, de la plus grande importance à la Russie. L'empereur est très satisfait. Ces cessions et des intrigues qui s'y rattachent, ne sont pas étrangères aux entreprises des Anglais contre la Perse.

PERSE.—Il est question d'une conférence composée des représentants des gouvernements qui ont signé les traités de commerce avec la Perse, qui se réunirait à Paris, pendant le séjour de Ferouk-Khan, pour s'entendre sur un arrangement applicable à tous les agents consulaires.

NOUVELLE-GRENADE.—Des dépêches du consul de France à Panama, donnent des détails complets sur la situation de l'isthme. Il paraîtrait, d'après ces dépêches, que la Nouvelle Grenade n'est pas à même de résister à l'invasion américaine qui se prépare. Les Américains n'auront pas de peine à s'établir à Panama et à Chagres.

TURQUIE.—On mande de Trieste sous la date du 21 mai: Le ministre américain a dû partir pour Constantinople. On prétend que sa mission a un but politique.

LADY BULWER.

On écrit de Londres:

Les bureaux de la poste [illegible] [illegible] lady Bulwer, après avoir passé [illegible] [illegible] volumes, abondent en paraillites à la Pinturque, entre lui et tous les mécréants qui ont vécu sous le soleil, de Tarquin à Tibère, de Tibère à Palmer, elle concentre aujourd'hui l'essence de sa colère dans un pamphlet qu'on peut se procurer directement en s'adressant par la poste treize timbres-poste d'un penny à Sa Seigneurie, Taunton, Somerset. Et ce prix est très modique, car le pamphlet de lady Bulwer est la preuve de ce que la plume d'une chère moitié peut écrire, quand cette plume a été trempée pendant vingt ans dans le fiel des torts plus ou moins imaginaires d'un époux.

Véridique ou romantique, c'est une histoire terrible; terrible même dans son grotesque, car elle approche beaucoup de la folie de *Lear*. On ne peut se méprendre sur l'identité des souffrances de lady Bulwer; quant aux prétendues causes de ses souffrances, il est difficile de croire qu'elles sont toutes enfantées par l'aliénation mentale, accusation qu'elle repousse de toutes ses forces. Quoi qu'il en soit, si l'originalité est la preuve du génie, et elle en est l'unique cachet, lady Bulwer s'élève très haut; j'affirme qu'aucune plume n'a jamais lancé tant de traits originaux à la face d'un seul individu.

La prose de Rabelais est dépassée de bien des coudées par le style vituperatif de lady Bulwer. Quelques-uns de ses passages respirent une férocité inouïe, sont empreints d'un venin des plus fantasques. Par exemple, après une longue et violente tirade à l'adresse de la complice d'une des prétendues énormités de son mari—les noms, les dates, les détails, tout y est—elle apostrophe ainsi son époux: "Mais vous avez du tact, et je n'en ai pas. C'est vrai, vous en avez tant, de tact, qu'eussiez-vous été Judas Iscariote—et la chronologie seule vous a empêché de l'être—au lieu d'avoir eu la bonne grâce de vous pendre, après avoir vendu votre Dieu, vous vous seriez mis à écrire une épître aux Corinthiens—les étudiants de Glasgow du jour—sur le noir, l'affreux péché de la trahison, pour les en détourner, ce qui vous aurait valu sans doute l'honneur d'être cité par les écrivassiers à un penny la ligne de l'époque, comme une grande autorité sur le sujet." Et cependant lady Bulwer déclare qu'elle ne peut supporter les femmes d'un caractère bien trempé, et qu'elle abhorre le beau-sexe anglais—"British female"—parce qu'il est particulièrement hommasse!

FEUILLETON.

LA VIEILLE FILLE.

La comtesse Maximi.

VIII.

Le lendemain, de très bonne heure, au réveillant, Octave Renaud se songea qu'à son bonheur, et vingt fois il interrogea les aiguilles de sa pendule pour leur reprocher la lenteur qu'elles mettaient à se traîner sur leur cadran.

Que faire? que devenir d'ici à la fin du jour? se demandait l'impatient jeune homme. Puis, réprimant son ardeur, il savourait avec volupté ces inquiets loisirs qui lui permettaient de descendre en lui-même pour sonder toutes ses joies et bénir la Providence. De réflexions en réflexions, sa pensée s'arrêta sur Gaëtano, et il essaya de comprendre cette énigme vivante, ce personnage diabolique dont le dernier adieu, comme la première rencontre, n'était qu'impénétrable mystère.

Enfin, que signifie cette visite nocturne? se dit Octave; et comment se peut-il que Mme de Marel, que je quittais quand Gaëtano m'est venu trouver, ne m'ait pas entretenu de son intention de me restituer mes cent mille francs? La présence de Lucile semble expliquer le silence de Mme de Marel, mais la restitution n'était pas chose si pressée; je pouvais attendre. Et pourquoi Mme de Marel, qui croit avoir gagné cent mille écus dans une opération que j'ai faite avec elle de moitié, ne m'a-t-elle pas offert le partage de son bénéfice avant de me rembourser ma mise? Serait-ce un appel indirect à ma générosité?... Non, car je passe pour un homme ruiné... Un homme ruiné! répéta Renaud en fronçant le sourcil; est-il bien vrai que l'on croie à ma ruine?... Ce Gaëtano n'est-il pas maître de mon secret? Gaëtano n'a-t-il pas pu instruire Mme de Marel de mon stratagème, de la réalité de ma fortune?...

Et si cette femme me sait riche à millions, ne m'a-t-elle pas exploité? Si je suis dupe d'une intrigante, que devient le désintéressement de Lucile? Lucile! ah! pardon pour cette offense. Non, tu n'es pas complice d'un guet-apens tendu à ma simplicité. Tu me crois pauvre, et c'est ma pauvreté qui t'est chère. Ce misérable lazzarone est venu troubler ma joie. Il a empoisonné la coupe de mes délices. Oh! je veux savoir, je veux savoir! Il faut que Mme de Marel me donne des explications précises. Il faut qu'elle me révèle en entier le secret de ses relations avec ce Gaëtano que je maudis.... quand cependant je lui dois tout.

Aussitôt qu'Octave put se présenter chez Mme de Marel, il se hâta de s'y rendre en traversant la cour de l'hôtel de Savoie: il vit dans cette cour un groupe de badauds qui regardaient une superbe berline à laquelle on attelait quatre chevaux d'un grand prix revêtus de somptueux harnais, et il reconnut Gaëtano parmi des gens de livrée qui semblaient lui obéir.

Gaëtano perça le groupe des curieux et vint droit à Octave.

—Que pense Votre Grâce, lui dit-il, de cette voiture et de cet attelage?

—C'est un carrosse de prince......

—Mieux que cela, interrompit le Napolitain en souriant avec malice; c'est un équipage d'empereur.

—D'Autriche ou de Russie, car je crois voir des aigles sur les panneaux.

—Fi donc! nous sommes empereur d'Occident, Monseigneur.... Quand je dis nous, c'est par habitude de m'incarner ses effets, car il s'agit du comte Maximi, qui descend en ligne directe de l'empereur Maximin l'Ancien.

—Ah! ah! en m'a parlé de cet original; je l'ai même rencontré dans cet hôtel où il occupe un appartement qu'on vit, à tort, retenu pour moi.... Peste! mais votre empereur d'Occident va se promener en triomphateur dans les rues de Nice....

—Non, il part cette nuit, et je lui ai fait fournir sa voiture de voyage.

—Vous!

—Moi-même.... Je vous ai bien fait voir les voitures.

—Ainsi Gaëtano, c'est chose avérée...... vous faites tous les métiers.

—Tous!... Mais la fortune m'est contraire en négoce comme au pharaon.... J'avais en un jour deux cents magnifiques Votre Honneur et S. M. le comte Maximi (Auguste), père de la patrie et du peuple, fils des dieux et consul pour la cinquième fois, grand-pontife *et cætera*. Vous voyez qu'on a quelque teinture d'histoire romaine. A propos, avez-vous pris note de l'adresse que je vous ai laissée?

—Non.

—Tant pis, car elle pourrait vous servir, et c'est dans ce but que je vais vous la donner de rechef: "*La vieille Cappa, faubourg de Caserte: une pauvre maison ombragée par trois peupliers.*" Servez-vous-en ou non, je m'en lave maintenant les mains.

—J'ai bonne mémoire.

—Don précieux, monseigneur. Verrez-vous Mme de Marel avant ce soir?

—J'y vais de ce pas.

—Mes compliments, je vous prie.

Et sur ce mot lancé d'un ton assez léger, Gaëtano quitta Octave pour reprendre son métier de valet près du carrosse et des chevaux du comte Maximi.

Octave franchit le seuil de l'hôtel de Savoie, en se disant:

J'aurai le secret de cet homme, dût-il m'en coûter l'un des millions de mon cousin don José.

—Je vous attendais! s'écria Mme de Marel en voyant Octave entrer dans son salon.

—Et cependant c'est le hasard qui m'amène chez vous de si bonne heure.

—Amour et hasard vont toujours de compagnie.

—J'ai reçu hier, en vous quittant, la visite d'un homme que j'avais oublié, de Gaëtano.

—M. Gaëtano, interrompit Mme de Marel non sans émotion, est cependant un homme qu'on oublie difficilement.

—Lorsqu'on le connaît bien, peut-être?

—Surtout, je crois, lorsqu'on ne le connaît pas, car il inspire une impatiente curiosité.

—J'en conviens; aussi, me permettrai-je, tout à l'heure, quelques questions à son sujet...... Savez-vous pourquoi ce Gaëtano m'est venu voir?

—Sans doute, il a dû vous apporter, de ma part, cent mille francs que je n'avais pas pu vous remettre en présence de Lucile.

—Et pourquoi donc cette prompte restitution?

—Parce que, mon âmi, vous signez ce soir votre contrat de mariage, et que vous devez y produire votre fortune.... Oh! vous êtes bien plus riche que cela, car nous avons un partage à faire, et j'attends d'avoir reçu nos fonds pour vous mettre en possession de la part qui vous revient, cent cinquante mille francs environ.... Que je serai donc joyeuse de dicter ce chiffre à votre notaire, et comme la surprise de Lucile me semblera douce à contempler!

—Eh bien! Madame, voulez-vous que je commence par vous causer, à vous-même, une surprise bien plus grande que celle dont se réjouira Mlle Lorgerie, ma fiancée?

—A moi! très volontiers, s'il s'agit d'un heureux événement.

—Très heureux.

—Parlez donc vite.

—A une seule condition?

—J'y consens d'avance.

—Eh je vous prends au mot. Je suis quatre et même cinq fois millionnaire; ma fortune n'a jamais été compromise, et je n'ai feint d'être pauvre que pour avoir le bonheur d'être aimé pour moi-même. Ce soir donc, vous qui, seule, connaissez mon secret, vous triompherez comme moi du bonheur de votre amie.

—C'est un conte des *Mille et une Nuits*! s'écria Mme de Marel.... Ah! vous aviez bien deviné le cœur de Lucile; ce cœur charmant, ne m'était venu trouver... [illegible] ... Vous comprenez donc que je n'ai aucun mérite à vous avoir obligée; ce que m'offrez le partage des bénéfices d'une opération à laquelle je n'ai jamais voulu m'associer, serait [illegible] ma délicatesse.

—Mais, ma délicatesse, à moi?

—Vous m'avez remboursé: nous sommes quittes.... [illegible] je vous ai, un quelque sorte, imposé une condition, vous y avez souscrit; [illegible]

—En tout cas...

—Dites-moi tout ce que vous savez sur le compte de Gaëtano.

Mme de Marel eut un léger soubresaut, rougit et baissa [illegible] les yeux; puis, [illegible] et elle eut bientôt réparé une maladresse [illegible]

—[illegible] bien à mon aise, mon ami, [illegible], car je suis, comme [illegible] de renseignements au sujet de [illegible]

—[illegible] Gaëtano a écrit une lettre pleine de dévouement [illegible] à une femme que l'on estime! [illegible] vous dites là.

—C'était bien plus mal à vous de vous taire [illegible] un si grand prix à vos réticences.

—Ah! mon Dieu! quel intérêt pouvez-vous avoir en [illegible]?

—[illegible]

—[illegible] réellement Lucile.

(*A continuer.*) A. DE GONDRECOURT.

Décédé hier, à midi, à l'âge de 19 ans, WILLIAM J. RENO. Les amis et connaissances des familles George Reno et R. B. Aubin sont priés, sans autre invitation, d'assister à son funérailles qui auront lieu cette après-midi, à 4 heures précises. Le convoi partira de sa dernière demeure, rue des Remparts, No. 45, entre Bienville et Conti.

Décédée hier, à 3 heures du soir, à l'âge de cent ans, CELESTE REVOILLE. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu cette après-midi, à 5 heures précises. Le convoi partira de sa dernière demeure, rue des Champs-Elysées, entre Bons-Enfants et Moreau.

De la part de son fils, Jean Fleming.

ATTENTION.

[illegible] Marchandises de mercerie.—Nous appelons l'attention des acheteurs à la vente de marchandises sèches, qui aura lieu, aujourd'hui, à 10 heures du matin, au magasin d'encan de Scanlan & Lansmont, No 77 rue de Chartres. Conditions à la vente.

[illegible] Mélasse. Nous appelons l'attention du public sur la vente de sucre de Porto Rico, qui doit avoir lieu à l'encan, aujourd'hui à 10 heures A. M. entre les rues de la Douane et Bienville, sur la Levée.

[illegible] L'attention des acheteurs est appelée sur la vente de cigares d'Allemagne qui doit avoir lieu ce matin à 11 heures dans le magasin de l'encanteur M. J. C. Fisher, No 53 rue Gravier.

[illegible] L'attention des acheteurs est appelée sur la vente à l'encan, par ordre de la Seconde Cour de District, d'une distillerie bien montée et d'appareils de distillerie pour vins et liqueurs. La vente commencera à 10 heures et durée par l'intermédiaire de M. R. F. Tyson, encanteur.

Ventes à l'encan par J. A. Beard & Co.

Juin 19—6 pièces de terre dans le voisinage de la Passe Christian, Comté de Harrison, Mississ.

Juin 12—Terrain de valeur propre à bâtir, sur le Tracé Walk, pour le compte de la Succession de James Wright.

Juin 12—Propriétés améliorées aux faubourgs Lafayette et Livaudais, pour le compte de la succession de Caroline Dias & Geo. Beavens, son défunt mari.

Juin 29—Propriétés améliorées et vagues dans le 3me district et Jefferson City et esclave pour le compte de la succession de John D. Fisk.—Propriété améliorée rue Celeste et deux terrains derrière la dite propriété, et faisant face à la rue St James pour le compte de la succession de Robt Gray.

Juin 26—Propriété améliorée, de valeur, rue Poydras, avec actions de la Banque des Citoyens et terrain propre à bâtir, rue St-Ferdinand, 3me District, pour le compte de la succession de Charles Henry McIntyre.

Voir aux annonces.

MAGNETISME.—Nous avons signalé il y a quelque temps une cure merveilleuse opérée par M. Allard, un des premiers magnétiseurs de la Nouvelle Orléans. On trouvera dans nos colonnes la lettre que Mme Vve Robert adresse à ce dernier pour le remercier des bons soins qu'il a donnés à sa fille et qui ont amené la complète guérison de la malheureuse enfant, atteinte d'une affreuse maladie, l'épilepsie. Melle. Robert est guérie depuis plus d'un an et on ne peut aucunement pour que l'on ne craigne point le retour de la terrible affection qui pendant dix-sept ans lui avait causé des tortures atroces et qui menaçait ses jours.

Le cas était désespéré lorsque M. Allard s'en est chargé; il n'a employé que la magnétisation et le succès le plus complet a répondu à son attente. On peut interroger Mme. Vve. Robert, rue des Ursulines, 60 (numéro du terrain) auprès de la rue Claiborne: elle dira que son enfant a été sauvée par M. et Mme. Allard, qui comptent d'ailleurs dans leur pratique magnétique bien d'autres guérisons aussi étonnantes et aussi inexplicables au point de vue abstrait de la science. S'il leur était permis de citer les noms des honorables familles où ils ont ramené la joie et le bonheur, en enrayant les progrès de maladies réputées incurables et en rendant même la santé aux personnes qui en étaient atteintes, on comprendrait combien est puissante l'action du magnétisme et quel avantage immense on en retirerait si l'on voulait y recourir plus souvent.

La guérison de Mlle Robert est attestée par les personnes suivantes:

MM. Séverin Robert, frères;—Eugène Bertholot, rue St Philippe, 356;—Paul Trévigne, rue Colombus, 167;—Mme Isidora Amant, rue Roman, 28. S'adresser aussi à la Métairie et rue Ste Antoine, 21, à toutes les familles dont les noms suivent:—MM. Hazeur, frères; Mme Vve Louise Marcos Tio; Mlle Athénais Louise Hazeur; Mlle Joséphine Hazeur; Mlle Antoinette Louise Marcos Tio; M. Louis Hazeur.

A MONSIEUR ALLARD.

Monsieur,

Il y a un an environ, je vous adressai, par la voie des journaux, une lettre dans laquelle je constatais qu'après 17 années de pénibles souffrances, ma fille s'était rendue entre vos mains [illegible] Allard, et que, grâce à vos soins, [illegible] Aujourd'hui, Monsieur, à la veille de quitter ce pays, j'éprouve le besoin de vous témoigner, une fois de plus, ma vive reconnaissance [illegible] complet.

A la veille de mon départ, je suis trop heureuse de vous offrir encore ce témoignage, en public, et je conseille aux mères d'avoir recours à vous quand les jours de leurs enfants seront en danger.

Croyez moi, Monsieur, votre toute dévouée, VEUVE ROBERT, rue des Ursulines, 60 (numéro du terrain) deux 5 juin—7f [illegible]

Lion & Pinsard, 66 & 68 rue Bienville encoignure Royale,

Viennent de recevoir par les navires Roxbury, Sirène et Mahone, du Havre, un assortiment considérable de marchandises nouvelles pour la saison.

Ombrelles, ombrelles-marquises brodées et garnitures dentelles, ombrelles ordinaires, parapluies en soie.

Eventails, un choix très varié d'éventails de toutes sortes et de tous prix.

Mouchoirs, un grand assortiment de mouchoirs de toutes sortes pour dames et messieurs.

Chemises, quelques douzaines de chemises brodées pour dames, article fort solide et très bon marché.

Gants, bel assortiment, considérable de gants, gants de filoselle et de Paris, gants de soie.

Corsets, 1200 corsets pour dames et fillettes de toutes formes, prix très-modérés.

Peignes, un grand choix de peignes d'écaille, de buffle, de corne, d'ivoire, etc., pour chignon, frisures, démêloirs, etc.

Aiguilles, assortiment complet de bobines [illegible] et accessoires de couture.

Bijouterie fine française, bagues, broches, bracelets, chaînes, boutons, épingles, boucles d'oreilles, bonnes boutonnières, colliers, bouclettes de ceinture, etc., etc.

Bijouterie fine allemande et américaine, grand choix de toute sorte de fantaisies.

Bijouterie dorée, bijouterie pour deuil, boutons d'agrafes, cordes, bracelets, etc.

Chemisettes pour femmes, coton, coton devant toile, etc.

Chaussettes pour enfants, coton, coton devant toile, bas et coton.

Cravates, le plus joli choix qui soit possible de trouver en popeline et colis fantaisie, haute nouveauté.

Voitures pour enfants, colliers, lanternes, etc., bricole.

Prix réduits:

Mercerie, ensemble assortiment de franges et galons, fil d'Ecosse blanc, boutons, rubans, passementeries et autres articles pour couturières, pour l'été, gros, [illegible]

Lion & Pinsard, 66 et 68, rue Royale encoignure Bienville.

NOUVEAUTÉS, CONFECTIONS ET MODES.

LIQUIDATION

De deux grands stocks de Marchandises sèches de fantaisie et d'Articles de Modes, au cœur d'importation.

D. P. Scanlan & Co, Nos 12 et 14 rue de Chartres, continuent à offrir la totalité de leurs stocks comprenant plus de quatre-vingts pièces d'Organdi, Barèges, Grenadines, Soieries, Mousselines, Broderies, Dentelles et articles de Modes de Paris, au prix coûtant d'importation.

Venant d'être ouvert: un envoi d'Organdis imprimés fins à 20 cents la yarde. 5 juin—6f

Maison à louer.

Je désire céder mon bail dans une maison située rue Condé, entre Hôpital et Quartier, comme [illegible] ALPHONSE DAVID, 5 rue Vieille Levée.

QUININE—[illegible] onces, à vendre par [illegible] R J HART & Co. 77 et 79 rue Tchoupitoulas.

INDIGO en Caracas [illegible] R J HART & Co. 77 et 79, rue Tchoupitoulas.

CASTOR à jouer—Un grand stock de bobines de qualités différentes, à des prix modérés, à vendre par R J HART & Co, 77 et 79, Tchoupitoulas.

LANTERNES—3 caisses, à vendre par R J HART & Co, 77 et 79 rue Tchoupitoulas.

THÉS—[illegible] Young Hyson, Oolong, Pouchong, etc. [illegible] R J HART & Co, 77 et 79 rue Tchoupitoulas.

VINAIGRE [illegible] R J HART & Co. [illegible]

$25 de Récompense

[illegible]

AVIS aux [illegible] [illegible]

100 Quarts de barriques vin de [illegible] [illegible]

50 Barriques vin de [illegible] [illegible]

50 Caisses bouteilles [illegible] 100 balles [illegible] [illegible]

En débarquement du navire [illegible] [illegible]

CIGARES—[illegible] [illegible]

Avis aux [illegible]

BONS de la [illegible] [illegible]

Collège Commercial de Sabourin. Rue de Condé, No 180.

[illegible]

On demande [illegible]

LES LANGUES!

Tel, avec la méthode, Robertson, Tel autre, avec celle d'Ollendorff, Celui-ci, avec un répertoire de dialogues, Celui-là, avec un livre de conversations, L'un, purement par la théorie, L'autre, à la perroquet, par imitation, *Tous trompetant* Qu'ils apprennent l'Anglais.

Quand au bout de longues et pénibles études, n'ayant appris que des règles et des mots inutiles, *Ils échouent et se dégoûtent* jurent leurs grands Dieux, que l'anglais est inapprenable.

Oui, certainement, inapprenable par de tels moyens, car, jamais aucun livre, aucune grammaire, ne pourront apprendre à converser, prononcer et parler une langue étrangère.

On ne l'acquerrera que par la pratique,

tous par cette pratique corrigée qui s'est tirée à la routine;

non, aucun pratique ANGLAISE, dirigée par les principes. C'est de cette manière—qu'un grand nombre de dames, marchands et ouvriers, qui depuis des années dans ce pays, après avoir vingt fois vainement essayé, réussissent à bien prononcer, comprendre et parler

L'ANGLAIS

au grand établissement des langues, 19......rue St. Charles......19 sous la direction de

Prof. BRETTE,

et plusieurs Américains, anglais, gradués, pour conserver les qualités des élèves aux rares, et leur imposer à une bonne prononciation. Ceux qui connaissent l'anglais, et qui voudraient apprendre

L'ESPAGNOL

devront se trouver qu'il y a même établissement un appartement séparé où l'on enseigne et parle

LE PUR CASTILLAN.

Tous les élèves peuvent passer tous les soirs 8 ou 4 heures à l'établissement, n'entendant et ne parlant que la langue qu'ils apprennent.

Il y a des appartements spéciaux pour les dames. 7 juin

Les Chemises patentées!!

VETEMENTS! Magnifique assortiment. AU MAGASIN DE

ALFRED MUNROE & CO,

No 36, rue des Magasins, Encoignure Gravier.

L'attention du public est appelée sur les Chemises patentées que vend cette maison et qui sont sans contredit les meilleures qu'il y ait à la Nlle. Orléans.

Habits de printemps et d'été.

REDINGOTES ET SACS—de drap simple, [illegible]

Pantalons de printemps et d'été.

PANTALONS—[illegible]

Gilets de printemps et d'été.

GILETS [illegible]

Linge [illegible]

CHEMISES [illegible]

CALEÇONS—[illegible]

MOUCHOIRS—[illegible]

CRAVATES et toutes nouveautés et modes.

MALLES—valises, sacs de voyage, parapluies.

VETEMENTS et articles de confection, tous genres de la meilleure qualité.

VETEMENTS D'ENFANTS de TOUS GENRES. Le tout forme le meilleur assortiment de [illegible]

Venez examiner et juger par vous-mêmes, Au MAGASIN A PRIX FIXES de ALFRED MUNROE & Co, No 36, rue des Magasins, encoignure Nord-Est de la rue Gravier.

EN débarquement du navire Joe Curtis, de Bordeaux:

[illegible]

A vendre par V & B MAIGNAN, No 20, rue St. Louis.

Changement de magasin.

MOREAU & CROOKES ont transporté leur magasin de la rue No 11 Tchoupitoulas, au No 12 rue Gravier. 5 juin—1m

P. Constans,

Rue du Canal encoignure Rampart,

A l'honneur d'informer respectueusement le public qu'il annonce, le premier de ce mois, au [illegible]

Changement de magasin.

J. H. CARTER & Co. ont transporté leur magasin de l'encoignure Common et Tchoupitoulas, au No 14, rue du Canal, et No 15, rue Common.

MOREAU & CROOKES,

Marchands en gros de Vins et Liqueurs, No 12, rue Gravier,

OFFRENT de vendre les marchandises suivantes [illegible]

[illegible] VIN D'OPORTO doux [illegible] VIN DE MADERE [illegible] vin de SHERRY [illegible] vin de MALAGA DOUX [illegible] VIN ROUGE, marques assorties [illegible] AMERS d'HOSTETTER et de BOKER [illegible] de CHAMPAGNE, Chas Heidsieck [illegible] LIQUEURS assorties, fines, supérieures [illegible] CURAÇAO, MARASCHINO, ABSINTHE et VERMOUTH. 4 juin—6f

AVIS

Compagnie de Manufactures de la Nouvelle-Orléans.

20 mai 1857.

LES livres de souscription au capital de cette Compagnie sont maintenant ouverts au No 7, Commercial Place.

Par ordre de la Direction.

JNO. D. LEEPS, Secrétaire et Trésorier.

Entrepôt de tapis,

No 15, RUE DE CHARTRES.

NOUS avons en magasin, un grand assortiment de TAPIS, [illegible]

A. BROUSSEAU & Co.

Dissolution de société.

[illegible] JOHN DAWSON.

Star Insurance Company.

(Compagnie d'Assurance de l'Etoile.)

Bureau No 22, rue St-Charles.

Capital [illegible] $250,000

CETTE Compagnie sera prête, le 1er juin prochain, à émettre des polices d'assurance contre les dangers de la mer, de l'incendie et des rivières. [illegible]

PLACIDE FORSTALL, Président.

EMILE DE BUYS, Secrétaire.

Nlle-Orléans, 25 mai 1857. 22mai—1m

TOMBOLA.

ON vendra par souscription, 10,000 billets à $1 [illegible]

[illegible] DOORSIE.

AVIS.

L[illegible] CIRE DE LA VRANGE, Secrétaire.

Dissolution de Société.

LA société existant jusqu'à ce jour sous la raison THOMAS C. PAYAN & Co, à la Nouvelle Orléans et sous la raison PAYAN & CARHART, dans la ville de New-York et à Newark (N J), est dissoute aujourd'hui d'un commun accord, M. J. C. Littell se retirant. Le nom de la maison ne servira dorénavant qu'à la liquidation.

THOMAS C. PAYAN, JOHN C. LITTELL, THOMAS F. CARHART.

Nlle-Orléans, 1er juin 1857.

Avis de Société.

Les soussignés ont formé aujourd'hui une société sous la raison PAYAN & CARHART, à la Nouvelle-Orléans (Lou), dans la ville de New-York et à Newark (N. J.), avec M. James M. Jones, associé en commandite.

Les affaires de l'ancienne maison (vente de vêtements en gros et au détail) seront continuées par les soussignés, à l'ancien local, No 74 rue du Canal, à la Nouvelle-Orléans; Nos 128 et 130, Duane street, dans la ville de New-York; et Nos 309 et 311 Broad street, à Newark, N. J.

THOMAS C PAYAN. THOMAS F. CARHART. JAMES M. JONES, en commandite.

Nlle-Orléans, 1er juin 1857. 1 ju—12f

F. NEWHALL,

Entrepôt de Meubles [illegible]

Rue du Canal, No 60, encoignure Vieille-Levée, au premier.

LE soussigné vient de recevoir et offre de vendre le stock le plus fort et le mieux choisi de TAPISSERIE qu'il y ait sur le marché, comprenant en partie: Tapisserie double, velours, à franges, chenille, moquette, gazette, représentant des statues, ornements, paysages, fleurs de tous genres, etc.

Il a également un grand stock de tapisseries à bas prix et pour escaliers, bordures de coton et de fantaisie, papier pour sol de id., etc., à vendre à des conditions avantageuses par F. NEWHALL, Rue du Canal, No 60, 6 juin—2m enc. Vieille-Levée, au 1er.

[illegible] GRANDE MAISON A LOUER, avec ou sans ameublement, rue Bienville, No 120, entre les rues Conti et St-Louis. S'adresser chez MM. GROSJEAN & BENETEAU, 6 juin rue Royale, No 58, encoignure Bienville

GROSJEAN & BENETEAU,

No 58, rue Royale, encoignure Bienville,

Informent respectueusement leurs amis et le public en général, que par suite de leur changement de magasin, ils ont entièrement renouvelé leur stock.

On trouvera constamment chez eux un assortiment varié de Meubles de tout genre, tels que, mobiliers de salons et de chambres à coucher en bois de rose, [illegible], lits, portes-chapeaux, bureaux, etc., en bois de rose.

Ils entreprennent, comme par le passé, les poses de rideaux et tapis, les réparations et échanges et louent des meubles pour soirées et parties.

Ils ont un local destiné à recevoir toute espèce de meubles qu'ils prendront en magasinage à des prix modérés. Ils se chargeront du transport et de l'assurance. 6 juin—6

PAPIER DE PAILLE—1600 rames, en débarquement de la barque Mary Chilton, et à vendre par H H BARLOW & Co, 1juin—12f No 16, rue du Canal.

EN débarquement du navire Consert, arrivé de Bordeaux:

300 caisses absinthe Rauvajal, Brunoteau & Co, à vendre par E. LAMBERT, 1 ju 62, rue des Magasins

A VENDRE en magasin—

100 barriques vin rouge bon ordinaire,
50 do demi-do, pour familles,
7 do vieux do do
15 do vin blanc Haut Sauterne,
30 barils do do
70 quarts pipes eau-de-vie de cognac, diverses marques et qualités,
200 caisses vin rouge St-Julien et St-Estèphe,
150 do de blanc Haut Sauterne,
200 barils whisky Bourbon, Monongahela et rectifié,
[illegible]

E. LAMBERT, 1 juin 62, rue des Magasins

Avis de Société.

LES soussignés ont formé une société en commandite sous la raison ULGER LAUVE, pour les affaires dans cette ville, [illegible] aujourd'hui pardevant Théodore Guyol, notaire public.

ULGER LAUVE, associé pour les affaires en général. M. J. BUJAC, associé en commandite.

Nlle-Orléans, 4 mai 1857.

M. P. M. NICE est chargé de ma procuration générale, par acte passé aujourd'hui pardevant Théodore Guyol, notaire public. ULGER LAUVE.

Nlle-Orléans, 4 mai 1857.

ULGER LAUVE.

Courtier de billets, d'actions et de change. Bureau No 80 rue Carondelet, [illegible]

Moitié de maison à louer.

A louer, pour un premier prochain, immédiatement, la moitié de la maison no 251 rue Bourbon, entre les rues Ste Anne et Dumaine. S'adresser sur les lieux. 11 mai

BANQUE D'AMERIQUE.

AVIS est par le présent donné que le fonds capital de cette Banque a été fixé à $500,000 pour commencer, et qu'il sera subséquemment porté à UN MILLION.

Des livres sont actuellement ouverts, sous la surveillance des commissaires nommés plus bas, au bureau de la Compagnie du chemin de fer des Opelousas, et de la Nouvelle-Orléans, encoignure Levée et St-Pierre, ainsi que dans les études de M. Edward Barnett et Edward G. Gottschalk, notaires publics en cette ville, rue Royale, Nos 71 et 97; ces livres, ainsi qu'il est dit plus haut, sont ouverts pour recevoir des souscriptions. Le montant devra être payé jusqu'au 31 juillet prochain, à moins que le capital ne soit complètement souscrit avant cette époque.

JOHN HUGHES, J. VIOSCA, 4 mai—3m GEORGE MUNRO Jr.

AUX DAMES.

CHANGEMENT DE MAGASIN.

Magasin de nouveautés bien connu, de feu Mme Taber.

MLLE M. BRIER, qui a succédé à Mme G. Taber, a l'honneur d'annoncer à sa clientèle et au public en général, qu'elle a transporté son magasin du 185 rue de Chartres, au No 156, RUE DU CANAL, où elle continuera d'offrir toujours un stock des plus [illegible] 25 mai

H. MURRAY. A. GROUARD.

Donnelly, Benziger & Co.,

Marchands de produits du Nord et de l'Ouest, Nos 68 et 70, rue Tchoupitoulas,

Près Poydras, Nlle-Orléans.

Pommes de terre, oignons, œufs, beurre, fromage, fruits secs, pois de la Caroline, riz, farine, etc.

AT TENDU par le navire Jane E. Williams, de Messine:

[illegible] barils de Curry
20 caisses de 12 bouteilles Curry.
A vendre par BENZY & GRIMA, 72 rue Gravier

Salsepareille.

ATTENDU par la goëlette Columbia, de Tampico, 150 balles de Salsepareille, à vendre par JUAN Y. DE MARIA, No 67, rue Bienville.

EN débarquement du John Curtis, de Bordeaux—70 caisses vin blanc Haut Sauterne, [illegible] bouteilles, à vendre par LOUIS F. MAXENT, 50 rue Toulouse

EN débarquement du John Curtis, de Bordeaux—25 caisses grand vin Château Lafitte 1846. A vendre par LOUIS F. MAXENT, 50 rue Toulouse

REÇU par le navire Ravie, arrivé du Havre: [illegible] de Lyon. A vendre par J N CURIEN, 29, rue Toulouse

REÇU par le navire Galena, arrivé de New York: 25 paniers Champagne Piper Heidsieck, en grandes et demi-bouteilles. A vendre par J N CURIEN, 29, rue Toulouse

REÇU par les navires Consort, Palmier et John Curtis, arrivés de Bordeaux: 120 barriques vin rouge, Côtes de Fronsac, 30 do de St-Julien. A vendre par J N CURIEN, 29, rue Toulouse

EN débarquement du navire Edwin, venant de Havre: 10 boucauts fromage véritable Gruyère, de première qualité. A vendre par HENRY VALETON, 96, St-Louis

EN débarquement du navire John Curtis, venant de Bordeaux:

1 caisse cuvettes de Lyon
20 caisses flacons vides à marasquin
30 do do do à Dantzick.
A vendre par HENRY VALETON, 96, St-Louis

BEURRE nouveau de Goshen—84 barils beurre choix, en débarquement du steamship Black Warrior et à vendre par JOSEPH H HARRIS & Co, 76 Tchoupitoulas

CHAMPAGNE—100 paniers véritable Piper Heidsieck, en grandes et demi-bouteilles, en magasin et à vendre par BERNARD TURPIN, 73, rue de la Vieille Levée

VIN noir supérieur de Catalogne, en débarquement du brick Josefina, venant de Tarragone: 20 pipes vin de Catalogne. [illegible] A vendre par ANT. COSTA, 16 rue de la Douane.

IMPORTATION directe—Cigares de la Havane—Un bel assortiment de Londres, Medianos, Conchas, Regalias et demi Regalias, des marques Washington, Flor de los Campos, Intrepidos de Colon, et autres des meilleures marques, venant d'être reçus par le brick Mary Elizabeth, et en magasin. Constamment en magasin, un fort stock de cigares de premières qualités, et des marques les plus célèbres, à vendre par CABALLERO & RASUALDO, 26 Vieille Levée, Encoignure Douane et Bienville.

EN débarquement du navire Consort, de Bordeaux: [illegible] marques de Dronet & Gautier, [illegible] Pierre Brissard, [illegible] Lorrande. A vendre par V & B MAIGNAN, 20, rue St-Louis

ATTENDU par le Palmier & Barney, de Bordeaux: 60 balles de couvertures de laine de 3 points de la fabrique de F. Granier & Co, de Montpellier. A vendre par GRATIAA, COMMAGERE & Co, 20 rue de la Douane

AU MAGASIN—[illegible] caisses de sardines de [illegible] A vendre par GRATIAA, COMMAGERE & Co, 20 rue de la Douane

100 quarts vin de Porto; 50 caisses prunes; [illegible] Sherry; [illegible] Madère, 120 barriques vin rouge; [illegible] 42 barriques vin blanc; [illegible] Sherry; 1 caisse truffes. En magasin et à vendre par GRATIAA, COMMAGERE & Co, 20 rue de la Douane

CONSERVES—[illegible] caisses sardines à l'huile de la marque [illegible] 20 caisses champignons de Paris, 20 do petits pois de Nantes. A vendre par BRUGUIERE & Co, 15 rue Bienville

5 caisses de 100 demi-boites champignons Rodel, [illegible]

A vendre par CAMILLE LAGRIVE [illegible]

Aux spéculateurs français et aux Italiens.

A vendre à l'amiable et comptant.

UN magnifique Panorama, se composant de 50 belles vues, n'y manquant rien pour son exploitation et n'ayant été encore vu nulle part. S'adresser pour le voir rue de Craps, No 1, encoignure Esplanade. 9 juin—6

Grocerie à vendre.

GROCERIE. Une grocerie bien située et bien achalandée, avec comptoir, étagères, etc, à l'encoignure des rues Esplanade et Plauche. Pour informations, s'adresser à la grocerie ou chez le soussigné. FRANCO MERCADAL, Jr, 3 juin—6 No 102 rue Vieille Levée, entre Ste-Anne et Madison.

PERDU dans les limites de la ville, comprises entre les rues Royale, Esplanade, Chartres, Canal, une montre et chaîne en or, cadran doré, Cooper et No 571. Dix piastres de récompense à qui remettra lesdits objets au bureau No 30, Passage de la Bourse. 9 juin—3

Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans.

16 mai 1857.

AVIS AUX CONSOMMATEURS DE GAZ.

AFIN que les installations soient convenablement faites dans les maisons, cette compagnie a donné des licences aux poseurs d'appareils de gaz suivants:

Gonichon & Loeffler, 142, rue de Chartres,
Wm Sommer, 97, rue Baronne,
A. J. Dubriscop, 124 rue du Cirque,
H. Guild, 214, rue St Charles,
J. R. Monié, 38, rue Toulouse,
Wm Jenger, 42, rue du Cirque,
H. E. Holloway, 303 rue du Camp.

Qui seuls sont autorisés à placer des installations dans les maisons où le gaz est sujet à l'inspection de cette compagnie.

On est prévenu qu'il ne sera pas fourni de gaz aux personnes qui feraient poser ou réparer des appareils par d'autres maisons que celles ci-dessus désignées.

Toutes modifications ou réparations doivent être faites, après que notice en aura été donnée à la Compagnie, et qu'elles auront été soumises à son inspection.

Par ordre de la direction.

W. S. CAMPBELL, 18 mai—1m Surintendant

Compagnie d'Assurance Hope de la Nlle-Orléans.

Bureau, No 50, rue Royale.

Capital en argent............. $300,000

CETTE Compagnie est maintenant prête à assurer aux taux ordinaires, contre les dangers de la mer et des rivières, contre les pertes ou les avaries occasionnées par l'incendie. Elle remboursera dix pour cent, comptant, sur toutes les primes de ceux qui feront assurer.

Toutes les pertes seront réglées promptement et équitablement.

LOUIS BARNETT, secrétaire.

HENRY PEYCHAUD, président. L. H. PLACE, vice président.

DIRECTEURS:

MM. HENRY PEYCHAUD, L. H. PLACE, P. MALOCHÉE, S. FLASSAN, JAMES A. LUSK, A. LAFOREST, W. H. VERDENBURGH, GEORGE HEATON, THEODORE LANAUX.

Nouvelle-Orléans, 29 avril 1857.

Nouvel Hôtel à Biloxi.

MM. T. A. HORNE, autrefois de l'Hôtel d'Orleans, à Louisville, Ky., et N. B. COOK, de cette ville, ont pris l'Hôtel, connu jadis sous le nom de "Hôtel Nixon", à Biloxi, Miss. Ayant fait meubler et mettre à neuf ce magnifique établissement, ils ont l'honneur d'annoncer au public qu'ils pourront recevoir les touristes dans la première semaine de juin.

Cet Hôtel offre bien des avantages naturels qui suffisent à en faire l'Hôtel par excellence des bords du Golfe. Il est bien aéré, se trouve au milieu d'une grande cheminée de quatre arpents. On voit distinctement de là l'île aux vaisseaux et l'île aux chevreuils, on peut y trouver une jolie embarcation pour transporter toujours les amateurs de la pêche.

Il y a deux bonnes maisons à bains, une grande buvette où l'on trouve constamment des vins, des liqueurs, etc., de choix, un bon billard, un jeu de quilles, etc.; en un mot tout ce qui peut rendre le séjour de l'Hôtel agréable aux personnes qui désireront passer quelques jours de l'autre bord du Lac. 26mai—1m

Hôtel de la Passe Christian,

(*Ancien Hôtel de Montgomery.*)

Cet hôtel pourra recevoir les touristes dans la première semaine de juin. Le soussigné l'a fait complètement réparer et peindre et il n'épargnera rien pour satisfaire les personnes qui l'honoreront de leur présence. JOHN McDONNELL, propriétaire. 16mai—1m

HOTEL STOCKTON,

A la Baie St-Louis.

Mme STOCKTON a l'honneur d'annoncer au public que l'ancienne maison Nixon est maintenant sous sa direction et peut recevoir les touristes. 4 juin—1m

MAGASIN DE MARCHANDISES SECHES, à bon marché.

Théodore Danziger,

Encoignure Robertson et Orléans, et No. 97, rue du Cirque.

AYANT acheté de forts lots de mousselines jaconas, toiles, soieries noires, etc., à l'encan, il les offre à très peu au-dessus du prix coûtant.

Rubans de mode pour chapeaux de dames, à 15 cents la yarde, valant 30 cents.

Mousseline d'été, à 25 yards la yarde, valant 50 cts; [illegible] de toile fine d'Irlande, valant dix piastres, à vendre à $6 la pièce.

600 mouchoirs toile dentelle, de $2 à $6 pièce.

Mouchoirs batiste $1, brodés, à $3 valant de $5 à $10.

Corsets français de $1 50 à $2 pièce.

Calicos américains imprimés, bon teint, à 10 cents la yarde.

Linge d'été, pantalons et habits, à $3 le vêtement.

Il sera fait un escompte libéral aux marchands de la campagne qui achèteront au comptant.

11mai THEODORE DANZIGER.

NOUVEAU MAGASIN de Chapellerie,

40, RUE DE CHARTRES.

LES soussignés informent le public et leurs amis en général qu'ils ouvriront, le 1er juillet prochain, leur nouveau magasin de chapeaux.

LE BOND & Co.

M. Le Bond avertit cette occasion pour informer le public qu'il ne sera pas responsable des dettes qui ont pu être contractées depuis la dissolution de la société Dawson & Co 5juin—juq 30

LA MAISON J. COLLON,

Encoignure Royale et St-Louis.

VIENT de recevoir par les derniers arrivages du Havre et offre en vente:

100 douzaines chemises toile, devants toile et coton de $12 à $44.

50 doux [illegible] pour enfants à $1.

Mitaines Hist.

Bas fil d'écosse unis et brodés.

[illegible] pour filettes.

100 pommades de Graisse 1re qualité, à vendre à 15 la livre.

Dentelles Cambrai pour fond de mantelets et pour voiles.

Franges blanches, boutons à glands, chaussettes et cravates pour hommes, etc, etc. 19mai

Demande d'emploi

UNE personne habitant le pays depuis longtemps, et très connue, désire se placer comme teneur de livres, homme de charge et de confiance. L'une de ces conditions ne pouvant se rencontrer, elle pourrait aussi s'arranger de manière à tenir des livres dans celles des maisons qui n'auraient que peu de temps à employer par semaine.

De respectables références seront données sous tous les rapports. S'adresser à la Poste, lettre L. partie française, ou au bureau de ce journal. 5 juin—1m

AMANDES—En débarquement du navire Antonita, de Barcelone:

[illegible] sacs amandes à coque tendre, à vendre par PABLO GELPI, 129, Vieille-Levée, entre St-Philippe 5 juin et Ursulines

VIN de Catalogne—En débarquement du navire Antonita, de Barcelone:

150 demi pipes vin de Catalogne,
40 barils vin de Porto,
200 rames de papier,
20 balles bouchons pointus,
10 do do pour eaux minérales,
200 potiches d'huile;
20 livres safran.

A vendre par PABLO GELPI, 129, Vieille-Levée, entre St-Philippe 5 juin et Ursulines

MAGNOLIA WHISKY—50 barils de S N Pike en magasin et à vendre par BERNARD TURPIN, 5 ju—10f 73 rue de la Vieille Levée

FRAMBOISES au jus, [illegible] par le navire Consort venant de Bordeaux: 25 caisses fraises au jus, en bon état, à vendre à $4 50 la caisse, par DUNTZE & IKEN, Encoignure Royale et Conti.

VINAIGRE à l'estragon—27 caisses, en débarquement du navire Consort venant de Bordeaux, à vendre par DUNTZE & IKEN, Encoignure Royale et Conti.

MOUTARDE française—50 caisses moutarde de différentes marques, à vendre par DUNTZE & IKEN, Encoignure Royale et Conti.

BOUCHONS—En débarquement du navire Ferrecole venant de Marseille: 16 balles bouchons assortis, à vendre par DUNTZE & IKEN, Encoignure Royale et Conti.

PORC—[illegible] barils Mess prime et rouge, à vendre par GALLOSO & PASCAL, nos 57 et 58, Vieille Levée

JAMBONS—100 tierçons jambons passés au sucre, différentes marques, à vendre par GALLOSO & PASCAL, nos 57 et 58, Vieille Levée

BACON—50 boucauts épaules, jambons et plats côtés, à vendre par GALLOSO & PASCAL, nos 57 et 58, Vieille Levée

GRAISSE—200 barillets graisse en feuille, prime, 75 barils do do do. A vendre par GALLOSO & PASCAL, nos 57 et 58, Vieille-Levée

BŒUF—125 barils mess et prime, 50 1/2 barils mess pour familles, à vendre par GALLOSO & PASCAL, nos 57 et 58, Vieille-Levée

WHISKY—60 barils vieux Bourbon, 20 barils vieux Monongahela. A vendre par GALLOSO & PASCAL, nos 57 et 58, Vieille Levée

POMMES de terre et oignons—100 barils pommes de terre créoles, 125 barils oignons créoles. A vendre par GALLOSO & PASCAL, nos 57 et 58, Vieille Levée

GRAND ASSORTIMENT DE CHAUSSURES NOUVELLES D'HIVER,

Créoles, Américaines, & Françaises.

Pour Dames: Bottines satin blanc, do Souliers chevreau blanc, do Doubleuses claquées, vernis à boutons, do Bottines, brodequins, souliers de tous genres, do [illegible] et souliers fourrés, [illegible] riches, &c, &c

Pour Demoiselles et Enfants.—Souliers satin, bottines à boutons et sans boutons, pantoufles, brodequins, etc., &c.

Pour Messieurs.—Bottines à boutons et sans boutons, avec élastiques, IMPERMEABLES. Cet article entièrement nouveau est spécialement recommandé, nulle chaussure ne pouvant offrir plus de garantie pour la durée, la solidité, le confortable et l'élégance.

[illegible] vernis et non vernis, bottines, souliers de tous genres.

Pour Garçons et Enfants.— Assortiment de brodequins, bottes, bottines, brodequins, souliers, &c, de tous genres.

Ce sont les plus grands et les plus variés au complet que [illegible]

BLANCAND & GUITET, Encoignure Dumaine & Royale

[illegible] barils, à vendre par ALFRED KEARNY, 72 rue des Magasins

VICE-CONSULAT DU BRESIL.

[illegible] M. J. Brindeau [illegible] ANDRES F. VALLS.

LOTERIES DE SWAN & Co.

Gros Lot,

$60,000!

$310,000 pour être distribués [illegible]

Les loteries suivantes auront lieu [illegible] ment par S. SWAN & Co, Directeurs de la LOTERIE DE L'ACADÉMIE DU PORT GAINES, en Géorgie, dans le mois de juin 1857,

DANS LA VILLE D'ATLANTA, Géorgie.

Classe 39—pour être tirée SAMEDI, 6 juin 1857.
Classe 40—pour être tirée SAMEDI, 13 juin 1857.
Classe 41—pour être tirée SAMEDI, 20 juin 1857.
Classe 42—pour être tirée SAMEDI, 27 juin 1857.

SUR LE PLAN DE NOMBRES SIMPLES!!

Trois mille cent-cinq lots.

TRENTE MILLE BILLETS.

MAGNIFIQUE PLAN!

TIRAGE

Tous les Samedis, dans le mois de juin.

1	Lot de	$60,000 sont		$60,000
1	do	20,000		20,000
1	do	10,000		10,000
1	do	5,000		5,000
1	do	5,130		5,000
1	do	2,500		2,500
1	do	2,500		2,500
1	do	2,500		2,500
1	do	1,000		1,000
1	do	1,000		1,000
1	do	1,000		1,000
1	do	1,000		1,000
44	do	300		13,500
100	do	100		10,000
100	do	50		5,000

APPROXIMATIONS.

4 Lots de $225,	approx. de	$60,000 sont		$900
4	do	200	do	20,000	800
4	do	125	do	10,000	500
4	do	100	do	5,000	400
12	do	50	do	2,500	600
16	do	40	do	1,000	640
3,000	do	20	sont		60,000

3,105 lots s'élevant à............ $320,000

Billets entiers, $10.—Moitié, $5.—Quart, $2 50

Huitième, $1 25.

PLAN DE LA LOTERIE.

Les numéros 1 à 30,000, correspondant avec les numéros des billets imprimés séparément sur des morceaux de papier, sont entourés de petits tubes en fer blanc et mis dans une roue.

Les premiers 257 lots, imprimés et entourés de la même manière, sont mis dans une autre roue.

Les roues sont tournées, on tire un numéro de la roue des numéros, et, au même temps, un lot de l'autre roue. Le numéro et le lot sont ouverts, montrés au public et enregistrés par les commissaires qui inscrivent le lot en regard du numéro tiré. Cette opération est répétée jusqu'à ce que tous les lots soient tirés.

Approximations.—Les deux numéros qui précèdent et les deux qui suivent ceux qui gagnent les 12 premiers lots, auront droit aux 48 lots d'approximation, d'après le plan.

Exemple:—Si le billet No 11,250 gagne le lot de $60,000, les billets Nos 11, 48, 11,249, 11,251, 11,252 auront droit à $225 chacun. Si le billet No 58 gagne le lot de $20,000, les billets Nos 548, 549, 551, 552 auront droit à $200, d'après le même plan.

Les 3000 lots de $20 seront déterminés par le dernier chiffre du numéro qui gagnera le lot de $60,000. Par exemple, si le numéro qui gagne le lot de $60,000 se termine par le No 1, tous les billets dont le dernier chiffre est 1 ont droit à $20. Si le numéro se termine par 2, tous les billets dont le dernier chiffre est 2 ont droit à $20, et ainsi de suite jusqu'à 0.

On garantit aux personnes qui achèteront 10 billets entiers (quand les numéros se terminent par 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 0) un lot de $20; dont et quarts de billets en proportion.

Il sera vendu des certificats de 10 billets aux prix d'après, pour le risque sur les billets, et l'acquéreur aura droit à tout ce qu'il gagnera en outre des lots de $20.

On vendra des certificats de paquets aux taux suivants, c'est-à-dire le risque:

Certificat d'un paquet de 10 billets entiers..... $80
do do de 10 demi billets........ 40
do do de 10 quarts de billets..... 20
do do de 10 huitièmes de billets.. 10

En demandant des billets ou des certificats

Faites-nous parvenir l'argent, et les billets ou certificats seront expédiés par la première malle.

Les acquéreurs pourront avoir des billets finissant par le chiffre qu'ils désignent.

La liste des numéros gagnants et des lots sera envoyée aux acheteurs immédiatement après le tirage.

Les acheteurs sont priés de signer lisiblement et faire connaître leur bureau de poste, le comté et l'Etat qu'ils habitent.

Souvenez-vous que chaque lot est tiré et payé en plein, sans déduction.

Toutes les lettres sont strictement confidentielles. On peut adresser les demandes de billets ou certificats à SAMUEL SWAN, boîte S, 36, bureau de la poste, Nlle-Orléans, à S. SWAN & Co, Atlanta, Géo. ou à S. SWAN, Montgomery, Ala.

30mai—eti. et eamp.

LE PEUPLE Y EST INTÉRESSÉ.

Toits améliorés de Warren,

A l'épreuve du feu et de l'eau.

LES matériaux employés pour la construction de ces toits sont le feutre, une composition, et le gravier. Les deux premiers sont élastiques, adhérents et combinés de telle façon avec le gravier, qu'ils forment un toit qui est non seulement solide, mais qui ne peut se briser. Ils offrent une combinaison qu'on n'avait jamais réussi à obtenir.

Voici les avantages qu'offre "le toit amélioré de Warren à l'épreuve du feu et de l'eau".

Il est à l'épreuve de l'eau et du feu.

Le froid et le chaud ne le font pas s'allonger et ne se resserrent, comme les toits en métal.

Pour la pente, il n'est pas besoin de plus d'un pouce par pied.

On peut marcher dessus sans y faire d'empreintes.

On peut le faire sécher sur ce toit le linge, etc.

Il offre un grand avantage aux pompes, lorsque le feu se déclare dans les maisons voisines.

Les changements de température ne l'affectent nullement.

Il n'altère pas l'eau.

Il résiste à l'ébranlement d'une machine.

Il résiste à plus de double de la chaleur du zinc, du fer-blanc, du fer galvanisé, sans danger pour le bois qui se trouve au-dessous.

On le répare facilement et sans délai.

Il coûte beaucoup moins qu'aucun autre toit à l'épreuve du feu.

On peut pratiquer des conduits sur ce toit, à peu de frais.

Le taux de l'assurance est le même que pour les édifices qui ont d'autres toits à l'épreuve du feu.

On en a fait un l'essai et l'expérience en a établi la supériorité sur tous les autres toits. Nous référons le public aux personnes qui les connaissent depuis long-temps et qui sont disposées à en devenir les meilleurs juges.

Pour plus de détails, s'adresser, par la Poste, aux soussignés, qui sont les seuls autorisés à construire ici de ces toits. THOMAS RICHARDSON & Co, Constructeurs de toits, Nlle-Orléans, Lne.

Boîte 104, Mechanics' Exchange, 19, rue de Chartres. Se référer à A. F. Cochrane & Hall. 18 avril—v et eamp.

LIQUIDATION

DE DEUX GRANDS STOCKS

De marchandises sèches de fantaisie françaises et articles de modes

Aux magasins Nos 12 et 14 rue de Chartres.

PLUS de quatre-vingts mille pièces de soieries, nouveautés, confections et modes seront offertes, pendant cette semaine encore, à de grands sacrifices.

La vente est positive.

D. P. SCANLAN & Co, 1juin—6f Nos 12 et 14 rue de Chartres

Pour clore la vente des marchandises de printemps, pour cause de déménagement.

NOUS commençons aujourd'hui, 1er mai, à clore notre stock entier de marchandises de printemps, nous préparant à déménager au Touro Buildings, nous avons cessé. Nous offrons notre grand stock de barèges, mousselines, jaconats, grenadines, dentelles, organdis, &c. &c. au premier prix d'importation.

2600 douzaines bas anglais, fil d'Ecosse, et chaussettes, pour dames, demoiselles, hommes et enfants.

2000 pièces et demi-pièces toile d'Irlande blanche.

100 pièces toile à draps, 10/4, 11/4 et 12/4.

500 pièces bobinet pour moustiquaire, 12/4 et 14/4.

2 caisses batiste imprimés en couleurs.

250 pièces 4/4 toile d'Irlande imprimée.

500 mousselines en couleurs et blanches, nouveau genre.

1 caisse organdis à volants, très riches, à $5.

10 caisses coton à chemises, York Mills, à 12 1/2 cts la yarde.

Barèges unis extra-fins à 25 cts la yarde.

Barèges imprimés et a raies, satinés, à 25 c la yarde.

Organdis imprimés à 25 et 30 cts la yarde.

La balance de nos soieries à des prix très-réduits.

Toutes nos broderies, telles que cols, manches, bandes, entre-deux, festons, robes d'enfants brodées, bonnets, mouchoirs brodés, dentelles valenciennes, applications, point d'Angleterre, Cambrai, dentelle fil, aiguilles, dentelle noire, voiles dentelle noire, véritables, voiles Cambrai, &c. &c. &c., seront vendus au prix coûtant.

Notre stock sera fermé le plus tôt possible.

M. R. MAUGERET & RAU, 1 mai— 166, rue du Canal, et 3, rue Royale

D. & J. AUGUSTIN, avocats.

Passage de la Bourse, No 45.

26 mai—1m

JOHN CULBERTSON,

AVOCAT ET CONSEILLER,

No 53, Passage de la Bourse, St-Louis,

8 janv—1 an Entre les rues Conti et Bienville

AUX AFFLIGÉS.

LE Dr WELSON, qui a été six ans avec le Dr Ricord, de Paris, a pratiqué comme chirurgien aux hôpitaux St-George et St Barthélemy, a exercé pendant dix ans dans les Etats de New York et du Sud, peut être consulté en anglais et en français sur toutes les maladies des organes sexuels, à son cabinet, rue Dauphine, No 17, encoignure Canal, près l'église, tous les jours de 8 à 12 heures, a. m. et de 4 à 8 heures, p. m.

Guérison complète de cancers, maux invétérés, ulcères, fistules ou tumeurs de toute espèce sans usage du bistouri. Propriétaire de l'élixir de Venus, pour l'empêchement des maladies syphilitiques et la [illegible].

Le Dr. Welson n'emploie pas de mercure, et le traitement qu'il fait suivre ne cause aucun dérangement et ne produit aucune faiblesse dans l'organisme.

Opérations chirurgicales de 1 à 3 heures tous les jours. 25 mai—3m

LIQUIDATION.

MME TROUBLÉ, devant, sous peu de jours, partir pour France, et avant à son retour son magasin à la rue Royale No 77, vendra toutes ses marchandises à 25 p. c. au-dessous des prix.

Une aussi grande différence sur des marchandises confectionnées à Paris il y a environ six semaines offre une chance rare d'acheter des nouveautés de prix minimum.

La bon goût bien connu de Mme Troublé plaide en faveur de ses marchandises.

La vente commencera le 1er juin et se terminera jusqu'au 30.

MAD. TROUBLÉ, 91 rue Royale.

Mme Troublé se chargera de tous ordres qui lui seront transmis pour articles de Dames sur la place de Paris. 6mai—3f

Steiner & Marionni.

(Successeurs de G. J. Thierry)

Ont transporté leur magasin au No. 54, rue Toulouse,

En face de l'ancienne Banque des Citoyens.

8 avril—2 m

EN débarquement du navire Ouiteal, capitaine Allen, venant de Bordeaux, et à vendre par les soussignés:

30 quarts Champaign distillery Cognac, W. Coran & Co, de preuve, sous les clefs de la douane.

PAUL JUGE FILS & Co, 30 mai 37, rue St Louis

VANILLE—Une caisse vanille en magasin et à vendre par BRUGUIERE & CO, 16, Bienville

AMANDES.

100 Sacs grosses amandes d'Iviça venant d'être reçues par la barque Maipú et à vendre par M. MEUGENS, No 31, rue de la Commune

GENIEVRE.

10 Pipes genièvre de Hollande, de la marque extra fine [illegible] Arms, très blanc, en douane, à vendre par M. MEUGENS, No 31, rue de la Commune

CONFITURES DE LA HAVANE—Venant d'être reçu: 25 caisses confitures assorties en bocaux et caisses goyave, gelée et pâte, boîtes 1/4 livre à do do do, boîtes de 2, 1 et 1/2. A vendre par DUNTZE & IKEN, 30 mai encoignure Royale et Conti

ASPERGES—Reçu et en magasin, le premier approvisionnement d'asperges fraîches de St-Louis, en boîtes de différentes grosseurs, à vendre par DUNTZE & IKEN, 30 mai encoignure Royale et Conti

EAU DE FLEUR D'ORANGER—[illegible] fleur d'oranger supérieure, à vendre par [illegible]